



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

17 juin 2021

DATE D’AFFICHAGE

17 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :

**Motion sur la
désapprobation du projet de
méthanisation à Fontenay le
Vicomte**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 28/06/2021

Publiée le : 28/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 23 juin à 20H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON,

Étaient absents excusés :

Alexa PÉLAGE donne pouvoir à Stéphanie MARTINS VIANA,
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Françoise BOUSSAT,
Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS,
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

Était absente :

Laure CHENU

**MOTION SUR LA DÉSAPPROBATION DU PROJET DE
METHANISATION A FONTENAY LE VICOMTE**

VU le permis de construire (PC 091 244 21 1 0002) déposé par la Société SAS BIOGAZ VAL D’ESSONNE le 16 février 2021 pour la construction d’une usine de méthanisation agricole à Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDERANT qu’il est actuellement en cours d’instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires de l’Essonne ;

CONSIDERANT l’absence de démonstration du bilan carbone du projet de méthanisation ;

CONSIDERANT l’absence d’étude relative aux conséquences de l’épandage du digestat sur la qualité des sols ;

CONSIDERANT l’impact portant sur les ressources en eau ;

CONSIDERANT les insuffisances liées au contrôle et à la sécurité de l’unité de méthanisation ;

CONSIDERANT l’insuffisance de la prise en compte des nuisances olfactives ;

CONSIDERANT les insuffisances liées aux voies de transport utilisés pour le projet ;

CONSIDERANT l’absence d’étude d’impact sur l’environnement ;

CONSIDERANT l’avis de la Commission Travaux, Entretien de la Ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 08 juin 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESAPPROUVE le projet d'implantation d'une usine de méthanisation à Fontenay-le-Vicomte

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

